6782.33

CONGRÈS INTERNATIONAL DE L'ASSISTANCE DES ALIÉNÉS
(Vienne, 7-11 octobre 1908)

Sur la fondation d'un Institut International pour l'étude des causes et de la prophilaxie des maladies mentales

RAPPORT

PAR LE

Prof. A. TAMBURINI

PRÉSIDENT DE LA COMMISSION INTERNATIONALE
POUR LA FONDATION DE L'INSTITUT

ROMA
TIPOGRAFIA COOPERATIVA SOCIALE
Via dei Barbieri, 6
1910

CONGRÈS INTERNATIONAL DE L'ASSISTANCE DES ALIÉNÉS

(Vienne, 7-11 octobre 1908)

Sur la fondation d'un Institut International pour l'étude des causes et de la prophilaxie des maladies mentales

RAPPORT

PAR LE

Prof. A. TAMBURINI

PRÉSIDENT DE LA COMMISSION INTERNATIONALE
POUR LA FONDATION DE L'INSTITUT

ROMA
TIPOGRAFIA COOPERATIVA SOCIALE
Via dei Barbieri, 6
—
1910

Rapport sur la fondation d'un Institut International pour l'étude des causes et de la prophilaxie des maladies mentales.

Les progrès de la Médecine générale par rapport à l'étiologie et à la pathogénèse de plusieurs maladies, surtout des plus dangereuses pour l'humanité, ont débuté à des applications merveilleuses pour la prophilaxie et ont fourni des règles pratiques pour leur prévention. Mais dans la domaine des maladies mentales les progrès n'ont pas été si remarquables, et bien peu on a fait pour sauvegarder l'humanité du fléau toujours croissant des maladies nerveuses et mentales. Cela est d'autant plus déplorable, pour ce que bien peu d'autres maladies font de si grands ravages et se répandent avec une intensité égale, en déterminant une dégénération toujours plus large.

En effet pendant que les faits cliniques et anatomiques ont été l'objet des recherches les plus minutieuses de la part des aliénistes, jusqu'à présent on a peu d'études approfondies sur l'étiologie et la pathogénèse des maladies mentales. A ce propos ne sont, sans doute, les théories générales qui nous font défaut, mais bien les connaissances exactes, spécifiques pour la détermination des éléments étiologiques et pathogénétiques, qu'il faudrait justement combattre. La cause de cela est que tandis que pour les autres maladies il y a en général des causes uniques et bien déterminables, dans la production des affections mentales il y a le concours de plusieurs facteurs physiques et psychiques, ataviques, individuels et sociaux, qui forment un ensemble qu'il est toujours très difficile de démêler.

Or ce sont justement ces causes efficientes qu'il faudrait connaître; et à en déterminer la nature, la fréquence, la façon d'agir, pour la recherche des moyens aptes à les combattre et à les prévenir, doivent s'adresser aujourd'hui les efforts de la

Science psychiatrique dans ses applications pour le bien de l'humanité.

Mais pour des recherches si complexes l'œuvre, bien que suivie et savante d'un petit nombre de travailleurs, serait insuffisante: il est nécessaire le travail collectif et coordonné de nombreux chercheurs dans les divers pays. Il devront étudier de tous les points de vue ce problème si complexe, par tous les moyens de recherches offertes par les progrès de la Biologie, et surtout en profitant des moyens très avantageux dont les Gouvernements peuvent disposer, pour recueillir et coordonner le plus grand nombre de données utilisables dans les divers pays, et pour établir non des faits particuliers, mais des conceptions synthétiques et des lois générales. De ce travail universel sortiront sans doute des règles bien sûres et efficaces à répandre parmi les peuples et à transmettre aux Gouvernements, et pour les utiliser pour l'hygiène et la prévoyance individuelle et sociale, pour la Science de l'éducation et surtout pour la Législation. C'est en effet par la voie des Lois, par l'application de réformes prophilactiques, en disciplinant à l'occasion, s'il le faut, la vie des individus et de la Société, que l'on pourra sauver l'humanité d'une fatale dégénération.

Cette idée d'un travail collectif des chercheurs de toutes les parties du monde pour la lutte contre les maladies mentales et contre la dégénération, qui a pour objet l'étude et la solution des plus graves problèmes de la vie humaine, pour moyens tous les progrès de la Science, pour but final le bien-être avenir du genre humain, avait été déjà conçue par quelques savants. Déjà des aliénistes de haute réputation, tels Alt, Bonnet, Buffet, Marie, Stamm, Zuccarelli, en avaient fait objet d'études et de propositions à différentes époques. Mais c'est seulement au Congrès International pour l'Assistance des aliénés tenu à Milan en 1906, que cette heureuse conception a été présentée en pleine forme par Mr. le Dr. L. Frank de Zürich, avec un imposant programme d'études et de propositions pour un travail collectif international.

Mr. Frank proposait comme but final la *Fondation d'un Institut International pour établir et combattre les causes des maladies mentales*, et pour cela la constitution d'un *Comité In-*

ternational, qui devrait tâcher d'assurer à l'œuvre commune la coopération des Gouvernements des différents Etats, de former des Sous-Comités nationaux pour la collaboration des savants de toutes Nations et pour coordonner à son temps un *Programme de recherches* sur les *causes* générales et sur la *fréquence* de la folie et particulièrement sur *l'hérédité*, la *syphilis* et l'*alcoolisme*.

Plusieurs d'entre vous, honorés Confrères, se souviennent de la vive et élevée discussion qui suivit cette proposition. Excepté en effet quelques doutes soulevés sur la possibilité de sa réalisation, elle a reçu les plus vifs applaudissements du Congrès, avec l'approbation d'un ordre du jour proposé par notre illustre Confrère Mr. le prof. Bianchi. Par cet ordre du jour, qui acceptait la proposition de fonder un Institut International pour l'étude étiologique et pour l'action prophilactique contre les maladies mentales, on délibérait de constituer un Comité International, qui aurait dû organiser l'Institut et obtenir la coopération des divers Gouvernements pour atteindre ses buts. Cet ordre du jour fut complété par l'approbation d'un vœu proposé par Mr. le prof. Ladame, que les Gouvernements s'entendent pour l'adoption des mesures communes pour l'assistance, la protection et le rapatriement des aliénés.

On procéda alors à l'élection du Comité International, qui représentait 18 Nations d'Europe, 3 de l'Amérique, 1 de l'Asie, et fut ainsi nommé un *Bureau* provisoire, dont on me fit l'honneur de me nommer Président. Mrs. Marie et V. Deventer en faisaient partie avec Mrs. Frank et Ferrari comme Secrétaires. Ce Bureau reçut le mandat de formuler un programme pratique d'action pour la réalisation de l'Institut.

Comme il était très nécessaire la formation de Sous-Comités Nationaux pour aider l'œuvre de la Commission centrale, on constitua tout de suite le Comité Italien sous la Présidence de Mr. Bianchi. Et le premier acte du Comité, en exécution du vœu exprimé par les représentants des diverses Nations, fut celui d'offrir à Sa Majesté le Roi d'Italie le haut patronage de l'Institution, qui avait pris son essor en Italie. Notre Souverain, reconnaissant la grande importance humanitaire et sociale de l'Institution, en acceptait gracieusement le patronage. Le Ministère des Affaires Etrangères d'Italie fut alors invité à initier

les démarches avec les autres Gouvernements pour la nomination des Délégués officiels dans la Commission Internationale.

Dans le même temps se formaient des autres Sous-Comités nationaux, en Angleterre présidé par Mr. Percy Smith, en Espagne sous la Présidence de Mr. Morini, en France présidé par Mr. Raymond et après par Mr. Grasset.

Sur ces entrefaites on arrivait au *Congrès International de Psychiatrie, Neurologie et Assistance des Aliénés d'Amsterdam de* 1907. La Présidence du Bureau s'empressait d'inviter les membres de la Commission Internationale à saisir cette occasion pour se réunir afin d'établir d'une façon définitive les lignes directrices du programme de travail et les moyens à adopter pour sa réalisation.

La réunion eut lieu avec la présence des Représentants des principales Nations d'Europe et d'Amérique. Après avoir complété le Bureau par l'adjonction des Représentants de l'Autriche et de l'Allemagne. Mrs. Pick et Alt, fut en grande partie approuvé un projet de Règlement proposé par Mrs. Van Deventer et Decknatel. Il fut établi:

a) de solliciter les Gouvernements, par l'intermédiaire du Ministère des Affaires Etrangères d'Italie, à nommer leurs Délégués officiels à l'Institution;

b) d'organiser la publication d'un *Bulletin* pour recueillir tous les documents (c'est-à dire Lois, Règlements, Projets, Rapports, articles, etc.) qui pourraient interésser l'Institution;

c) de pourvoir à l'organisation d'une *Statistique Internationale des Aliénés*;

d) de chercher les moyens financiers pour le fonctionnement de l'Institut.

Comme siège provisoire fut choisi Zürich près de Mr. Frank et fut envoyé un télégramme de rémercîment à S. M. le Roi d'Italie pour le gracieux accueil fait au vœu de la Commission Internationale.

Le Bureau avait donc deux tâches urgentes devant lui:

a) assurer la coopération des différents Gouvernements à l'Institution avec la nomination des Délégués officiels;

b) procurer les moyens financiers pour l'organisation et le fonctionnement de l'Institut.

La première tâche était certainement la plus importante, parce que sans la coopération des Gouvernements, sanctionnée par la nomination des Délégués, n 'était pas concevable une organisation sérieuse de l'Institut. Le Ministère Italien des Affaires Etrangères, auquel le Bureau sent le devoir de renouveler ici les plus vifs remercîments, s'empressa d'accomplir avec la meilleure sollicitude cette mission si importante. Par ses sollicitations 19 autres Etats ont nommé déjà leurs Délégués officiels à l'Institution; ce sont l'Autriche, la Hongrie, la France, la Russie, la Hollande, la Suède, le Danemark, l'Angleterre, la Suisse, le Portugal, le Luxembourg, la Belgique, la Grèce, la Bulgarie, les Etats-Unis d'Amérique, le Brésil, le Mexique, la Rép. Argentine, le Chili. D'autres Etats ont demandé des éclaircissements, l'Espagne et le Japon; quelques autres, comme l'Allemagne, l'Egypte, la Perse, ont, pour des causes momentanées, différé la nomination de leurs représentants. Mais de cette façon on peut dire déjà que la fondation de l'Institut International pour l'étude des causes et de la prophilaxie de la folie *a été reconnue et sanctionnée comme utile et réalisable, par presque tous les Gouvernements civils, dont on a assuré la coopération.*

La question des moyens financiers est toujours la plus difficile. Il n'était pas possible d'espérer de subvenir aux frais considérables de l'organisation et du fonctionnement d'une Institution mondiale, avec les simples oblations des membres, ou de bienfaiteurs, ou de Sociétés savantes, etc. Les essais faits en ce sens l'ont bientôt démontré. Il n'y a donc qu'une voie: le *concours matériel des Gouvernements.* Mais ce concours on ne pouvait l'attendre qu'après que les Gouvernements eussent reconnu officiellement l'utilité de la fondation de l'Institut et assuré leur appui moral, avec la nomination de Délégués. Or, comme ces nominations sont tout à fait récentes, c'est à présent le moment pour entreprendre les démarches opportunes en ce sens.

Nous voilà donc au programme d'action pratique que nous exposons au Congrès.

L'œuvre de l'Institution doit s'expliquer dans ces points:

1. Recueillir et coordonner toutes les données statistiques

expérimentales et cliniques possibles dans tous les pays; et prendre aussi l'initiative de nouvelles recherches:

a) sur les causes et sur les conditions pathogéniques de la folie et de la dégénération psychique en général;

b) sur la marche et la fréquence des maladies mentales.

2. Recueillir toutes les données existantes dans les différents pays sur les mesures de prévention contre la folie et la dégénération et surtout contre leurs conditions pathogéniques et sur les résultats obtenus.

3. Tirer de toutes ces données les règles et les mesures de prophilaxie plus efficaces contre la folie et la dégénération, et les répandre parmi les peuples en les faisant sanctionner par les Gouvernements par des dispostions d'ordre législatif et social.

Pour réaliser cette œuvre immense, supérieure non seulement à toute initiative individuelle de quelques savantes humanitaires, mais aussi à l'initiative collective de Sociétés scientifiques, il faut avoir:

1. Des *moyens pécuniaires* considérables.

2. La *coopération active des Gouvernements,* qui seuls disposent d'une organisation fonctionnelle adéquate (Bureau central de Statistique, Directions générales de Santé publique, Légations, etc.) pour fournir toutes les données nécessaires à l'Institution.

3. Un *Siège fixe* et un *Office de travail,* avec personnel technique rétribué, placé sous l'autorité et le contrôle d'une Commission Internationale avec des Délégués des Etats.

Comment peut on obtenir tout cela?

Il y a un seul moyen. Il est nécessaire que l'Institution devienne *un organe international des Etats,* lesquels avec une entente commune, la réalisent et la maintiennent en permanence.

" *Experientia te plura docebit* „ disaient nos anciens. Voyons en effet quelles sont les Institutions Internationales qui poursuivent des buts analogues à ceux de notre Institut. Nous trouvons:

1. *L'Institut International de Statistique.*
2. *La Commission pénitentiaire Internationale.*
3. *L'Institut International d'hygiène.*

Il y aussi l'*Institut International d'Agriculture*, qui a son siège à Rome et qui est placé sous le haut patronage de S. M. le Roi d'Italie, mais comme ses buts sont très différents de ceux de notre Institution, je ne dois pas m'en occuper.

L'*Institut International de Statistique* n'est qu'une Société scientifique, fondée en 1885 sous le patronage de la Société Statistique de Londres; il vit des contributions des membres associés; se réunit une fois tous les deux ans, accomplit des recherches statistiques et publie un Bulletin qui recueille les travaux des associés et des Commissions nommées par l'Institut. Il formule aussi des propositions pour modifier et uniformer les statistiques internationales; propositions qui n'ont aucune valeur officielle, n'étant pas le résultat de l'œuvre des Délégués des Etats. L'Institut de Statistique est donc une institution purement scientifique, sans applications pratiques assurées, applications d'autre part non nécessaires, n'ayant pas pour but, comme notre Institution, le salut de l'humanité.

La *Commission Pénitentiaire Internationale*, créée en 1880, a la mission de recueillir les documents et les renseignements relatifs à la prévention et à la répression des crimes et aux régimes pénitentiaires, à l'effet d'éclairer les Gouvernements sur les mesures générales à prendre pour prévenir les infractions à la loi pénale et en assurer leur répression, tout en amendant les coupables. Elle est composée des Délégués des Gouvernements adhérents, presque tous Directeurs Généraux des Administrations pénitentiaires des différents pays. Cette Commission fut constituée à Paris par une Conférence Internationale de Délégués plénipotentiaires des divers Etats, qui approuvèrent sa constitution et le Règlement relatif. La Commission se réunit tous les deux ans dans un pays adhérant, et publie un Bulletin, qui reproduit les Lois et les Règlements, les projets et les rapports relatifs aux systèmes pénitentiaires, organise la Statistique pénitentiaire internationale, et les Congrès pénitentiaires internationaux. Elle est dirigée par un Bureau nommé dans les réunions biennales et présente chaque année à la Commission un Rapport de sa gestion. Ce rapport, et les procès verbaux des Séances de la Commission sont envoyés à tous les Gouvernements intéressés. Pous subvenir aux frais

(fr. 15,000 par an en moyenne) chaque Etat concourt avec une cotisation proportionnelle au nombre de ses habitants.

Dans la discussion sur la fondation de notre Institut au Congrès de Milan, le Prof. Lombroso, en exprimant de forts doutes sur les résultats pratiques de l'Institution, rappela la Commission Pénitentiaire Internationale, en affirmant qu'elle n'a rien fait après sa constitution. L'affirmation si précise n'est pas sans doute exacte, mais nous croyons que si les résultats de l'œuvre de la Commission Pénitentiaire n'ont pas été proportionnés à la hauteur de sa mission pour la réforme des systèmes pénitentiaires, cela dépend surtout de l'absence d'un *Bureau central permanent* de travail, avec un personnel rétribué pour recueillir et coordonner continuellement tous les matériaux nécessaires et pour maintenir la continuité du fonctionnement de l'Institut.

Bien plus complète et pratique est l'organisation du récent *Institut International d'Hygiène*, qui poursuit des buts très analogues à ceux que nous poursuivons. Il a en effet pour objet principal de recueillir et de porter à la connaissance des Etats participants les faits et les documents de caractère général qui intéressent la santé publique, spécialement pour ce qui se rapporte aux maladies infectives, ainsi qu'aux mesures prises pour combattre et prévenir ces maladies. Il doit fonctionner comme un grand observatoire sanitaire, qui suit continuellement la marche des maladies et les résultats des études, des enquêtes et des mesures prophilactiques adoptées, et doit maintenir les Gouvernements intéressés au courant de tous les progrès de la Pathologie et de la Clinique, dans tout le monde, pour contribuer avec efficacité à garantir la santé publique.

La conception de cette Institution, il n'est que juste de le rappeler, est due principalement à l'éminent Directeur général de la Santé publique d'Italie, Mr. le Prof. Santoliquido, qui la présenta et l'appuya vaillamment dans la Conférence Internationale des Réprésentants des Etats, réunis à Paris, en décembre 1903, pour établir les mesures internationales contre les maladies infectives et pour la revision des Conventions sanitaires internationales. Dans cette Conférence, composées des Délégués plénipotentiaires des divers Etats, fut délibéré la fondation

d'un *Bureau International* d'hygiène publique avec siège à Paris, et fut chargé le Gouvernement Français de faire les démarches nécessaires avec les Etats représentés pour fixer une nouvelle Conférence Internationale destinée à la préparation et à la sanction d'un Règlement pour l'installation et le fonctionnement de l'Institution.

La nouvelle Conférence fut tenue à Rome en décembre 1907, et dans cette réunion les Représentants des 12 Etats (9 d'Europe, 2 d'Amérique et 1 d'Afrique (l'Egypte) ont conclu une convention pour la fondation définitive de l'Institut, et ont approuvé le Règlement, qui a maintenant la valeur d'une Loi Internationale. Elle établit ces points:

1. L'Institut est reconnu comme un Etablissement d'utilité publique.

2. Il correspond directement avec les Autorités Superieures d'Hygiène des différents pays, et les Gouvernements doivent communiquer à l'Institut les mesures qu'ils prennent pour la prévention des maladies infectives et pour assurer l'application des Conventions sanitaires internationales.

3. Il doit suggérer aux Gouvernements les modifications à apporter aux dispositions de ces Conventions.

4. Il est placé sous l'autorité et le contrôle d'un Comité International, composé de Délégués Techniques désignés par les Etats participants. Ce Comité se réunit périodiquement au moins une fois par an et est dirigé par un Bureau de Présidence, dont le mandat a une durée de trois ans.

5. Le fonctionnement de l'Institut est assuré par un Bureau permanent qui réside à Paris, composé par un personnel technique rétribué, qui pourvoit à recueillir et à communiquer aux Gouvernements tous les renseignements nécessaires, et à la publication d'un *Bulletin*, qui comprend les Lois et les Règlements sanitaires contre les maladies infectives, les renseignements sur la marche de ces maladies, et sur les mesures adoptées dans les différents pays, les statistiques qui intéressent la santé publique, etc.

Les frais nécessaires pour le fonctionnement de l'Institut d'Hygiène publique, évaluées à 150,000 francs par an, sont cou-

verts par les Etats signataires, avec une contribution proportionnelle au nombre des habitants.

Presque tous les Etats ont maintenant ratifié les dispositions relatives à la fondation et au fonctionnement de l'Institut International d'Hygiène, qui sera inauguré à Paris le 24 de ce mois d'octobre.

Comme on voit, cette Institution a de grandes analogies et dans son domaine, une importance égale à celle de l'Institut, dont nous tâchons d'assurer la fondation et le fonctionnement. Car aussi notre Institution a la mission de recueillir dans tous les pays les éléments nécessaires pour poursuivre les causes et adopter les mesures de prévention contre des maladies, qui ont une gravité et une diffusibilité menaçante autant que les maladies infectives, qui en sont souvent la cause directe.

Or, à notre avis, pour réaliser pratiquement notre Institution on doit suivre le même chemin. C'est-à-dire on doit avoir un *Siège central permanent* et on doit officier les Gouvernements pour réunir une *Conférence Internationale composée des Représentants plénipotentiaires pour la constitution et l'organisation de l'Institut*, reconnu comme *Etablissement d'utilité publique* et pour *assurer les dépenses nécessaires à son fonctionnement.*

Notre Commission Internationale a dans ces jours, avec la présence des Représentants de presque tous les Etats, approuvé cette proposition et aussi un projet de Statut de l'Institution, dans lequel sont développés:

1. Les buts de l'Institution.

2. L'organisation de l'Institut, qui doit comprendre:

a) Une *Commission Internationale*, présidée par un Bureau, et composée des *Représentants des différentes Nations*, en partie *Délégués* par les *Gouvernements*, en partie *électifs*;

b) Un *Office permanent*, avec *personnel technique rétribué*, pour l'exercice des fonctions de l'Institut;

c) Des *Comités Nationaux*, dont le travail doit être coordonné à l'œuvre de la Commission Internationale.

3. L'activité de l'Istitut se manifeste:

a) par les *rapports et les communications aux Gouvernements*, surtout en ce qui se rapporte aux causes et à la prophilaxie de la folie;

b) par la *propagande entre les populations* des connaissances relatives à cet important sujet ;

c) par l'organisation de *Congrès Internationaux* pour l'étude des mêmes arguments;

d) par la publication d'un *Bulletin International*, qui doit comprendre les *Comptes rendus des réunions de la Commission Internationale, des Comités Nationaux* et des *Congrès Internationaux* pour l'étude des causes et de la prophilaxie de la folie, les Lois et les Règlements relatifs aux buts de l'Institut, les renseignements statistiques sur la marche des maladies mentales, les rapports des Délégués sur les progrès de la législation et sur les mesures de prévention adoptées dans les différents pays contre les causes psychopathogéniques et dégénératives ;

4. Par les rapports et les communications de l'Institut avec les Sociétés scientifiques et humanitaires qui ont des buts analogues à ceux de l'Institut, et avec les personnes qui peuvent, par leurs études ou par leur œuvre, contribuer à la réalisation de ses buts.

L'Institut aussi prendra l'initiative de nouvelles recherches sur les causes et les conditions pathogéniques de la folie, dans des Cliniques, et des Laboratoires subventionnés à cet effet, et aidera autant que possible les recherches individuelles.

Le Statut établit aussi que les différents Etats seront invités à verser, pour les dépenses nécessaires à l'installation et au fonctionnement de l'Institut, une somme annuelle, laquelle sera fixée, avec toutes les autres dispositions pratiques pour l'organisation, par la Conférence Internationale, que nous espérons pourra être bientôt réunie, et à cet effet la Commission a émis un vœu au Gouvernement Italien, en le remerciant de l'intérêt démontré.

Et on espère que des personnes qui auront la noble intention de concourir à cette œevre de prévention de la folie, voudront contribuer à augmenter les finances de l'Institut comme membres Bienfaiteurs.

La Commission Internationale préparera aussi :

1. Un *Questionnaire* uniforme pour les enquêtes sur les causes de la folie et de la dégéneration, pour recueillir les renseignements relatifs dans les différents pays.

2. Une *Statistique Internationale* uniforme pour les renseignements sur la marche et la fréquence de la folie dans les diverses Nations.

3. Une *Classification uniforme des maladies mentales* pour les fins de la Statistique, à être adoptée par les différents pays.

Car tout cela est nécessaire pour faciliter l'œuvre pratique de l'Institut.

Nous espérons que le Congrès voudra donner son appui moral aux buts et à l'œuvre de notre Commission Internationale. L'intérêt et l'appui des Représentants de la Science psychiatrique mondiale, contribuera puissamment à la réalisation decette Institution, qui a des finalités hautement civiles et humanitaires.
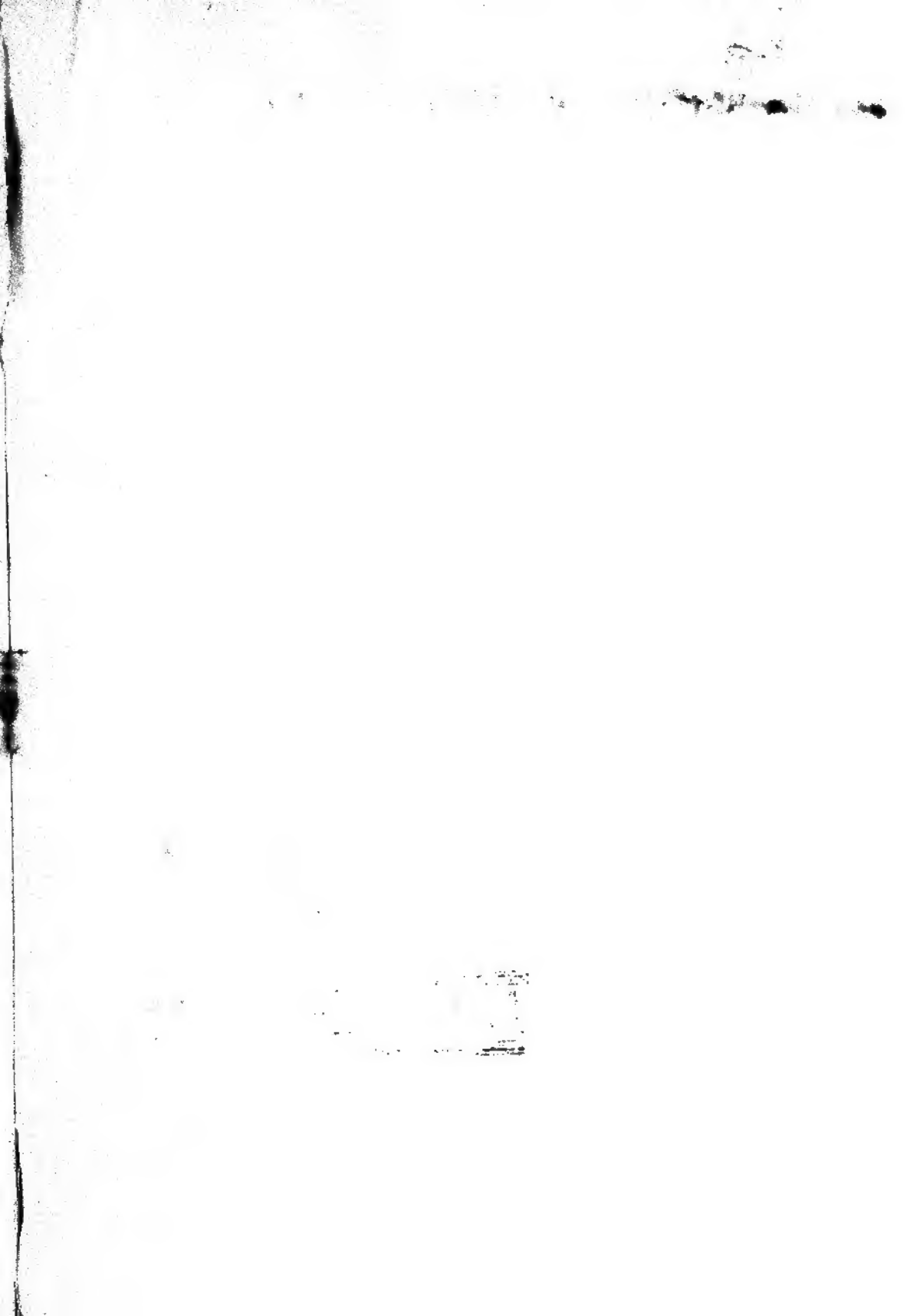
1209999 P